

Une **École** plus **efficace** et plus **juste**



BILAN D'ACTIVITÉ MINISTÉRIEL 2005 > 2007



ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche





Une **École** plus **efficace** et plus **juste**

BILAN D'ACTIVITÉ MINISTÉRIEL 2005 > 2007

Crédits photographiques : Caroline Lucas - Photothèque MENESR, sauf indications contraires.
Photographies de couverture : Philippe Plisson - B.Suard-METATM

sommaire

Des savoirs fondamentaux garantis et évalués pour tous les élèves

Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences	p. 14
Évaluer régulièrement les progrès des élèves	p. 16
Savoir lire, écrire, compter	p. 18
Mieux pratiquer les langues vivantes	p. 20
Développer l'éducation civique	p. 22
Promouvoir l'éducation artistique et culturelle	p. 24
Encourager l'éducation physique et sportive et le sport scolaire	p. 26
L'Éducation nationale à l'ère numérique	p. 28

Un pacte refondé entre la Nation et son École

Instaurer une relation de confiance entre les parents et l'École	p. 32
Renforcer l'École de la République par la lutte contre les discriminations	p. 34
Lutter contre la violence scolaire	p. 36
Conforter l'autorité des enseignants	p. 38
Accompagner les politiques de santé publique	p. 40
Rendre les élèves acteurs de la sécurité routière	p. 42
Former aux premiers secours dans tous les établissements scolaires	p. 44
Éduquer au développement durable	p. 46
Inscrire l'École dans une dimension internationale	p. 48

Égalité des chances pour la réussite de tous les élèves

Insérer l'École dans son territoire	p. 52
Renforcer l'action éducative outre-mer	p. 54
Relancer l'éducation prioritaire	p. 56
Individualiser le soutien scolaire aux élèves en difficulté	p. 58
Développer le tutorat : « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves »	p. 60
Accroître l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles	p. 62
Permettre l'accès à l'enseignement de tous les élèves handicapés	p. 64

Une École forte de la qualité de ses personnels

Actualiser le métier d'enseignant	p. 68
Former les enseignants à la pratique concrète du métier	p. 70
Encourager l'expérimentation et développer l'innovation	p. 72
Renforcer la présence des adultes dans les établissements	p. 74
Améliorer la situation des enseignants	p. 76
Assurer la continuité du service public d'enseignement	p. 78
Améliorer les conditions d'exercice de l'encadrement	p. 80
Réformer l'organisation de l'administration centrale	p. 82

L'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Mettre l'orientation à l'heure de l'internet : le portail www.etudiant.gouv.fr	p. 86
Garantir une orientation positive	p. 88
Insérer les classes préparatoires aux grandes écoles dans le LMD	p. 90
Harmoniser les diplômes européens et internationaux de l'enseignement supérieur	p. 92
Ouvrir l'École sur le monde de l'entreprise	p. 94
Développer les filières professionnalisantes	p. 96
Préparer les étudiants à l'insertion professionnelle	p. 98
Améliorer les conditions de logement des étudiants	p. 100
Rénover l'immobilier universitaire	p. 102

La recherche de l'excellence scientifique

Donner à la Recherche les moyens de son excellence	p. 106
Renforcer nos capacités d'orientation stratégique et de définition des priorités	p. 108
Bâtir un système d'évaluation de la Recherche unifié, cohérent et transparent	p. 110
Rassembler les énergies et faciliter les coopérations entre les acteurs de la Recherche	p. 112
Développer les grandes infrastructures de recherche	p. 114
Intensifier la dynamique d'innovation en rapprochant recherche publique et recherche privée	p. 116
Valoriser les études doctorales	p. 118
Offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives	p. 120
Rapprocher la science du citoyen	p. 122

Notre ambition pour l'École

Gilles de Robien, François Goulard

Servir l'Éducation nationale est une mission exaltante, à quelque niveau que l'on se trouve. Au ministère, dans l'administration, dans les établissements, dans les écoles, chacun, dans sa fonction, peut éprouver le sentiment de participer à la grande mission nationale de transmission des savoirs et des valeurs.

Ce sentiment, nous l'avons ressenti et nous l'avons partagé en tant que ministres. Nous avons été conscients à chaque instant de l'immense responsabilité qui était la nôtre, et nous l'avons assumée en étant persuadés qu'à l'école se jouait l'avenir de notre pays et la réalisation concrète de sa belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Nous avons exercé notre fonction dans un esprit de confiance, car nous sommes convaincus des atouts considérables du système éducatif français. Mais l'Éducation nationale doute trop souvent d'elle-même. On en présente fréquemment les défauts ou les insuffisances, sans parler assez des prodiges qu'elle accomplit tous les jours. Pensons simplement à l'organisation du baccalauréat : en 2006, elle a représenté 4 000 sujets, près de 140 000 correcteurs et examinateurs, environ 4 millions de copies, plus d'un million d'épreuves orales ! Et cette année encore, grâce à la mobilisation des professeurs, le baccalauréat s'est déroulé sans problème, tout comme la rentrée scolaire des 12 400 000 élèves.

On prétend que notre recherche serait en déclin, et pourtant la France a pu s'enorgueillir en 2005 d'un prix Nobel de chimie, celui d'Yves Chauvin, et d'une médaille Fields en mathématiques, décernée en 2006 à Wendelin Werner.

Et que dire de tous ces professeurs grâce auxquels la chaîne de transmission du savoir est maintenue intacte ! Au cours de ces deux années, nous avons eu souvent l'occasion d'apprécier leur dévouement, leur compétence, leur attachement à leur mission, malgré des conditions d'exercice parfois difficiles.

Quand nous sommes arrivés à la tête du ministère, nous n'étions ni l'un ni l'autre des professionnels de l'éducation. Nous avons pu mesurer l'écart qui sépare les clichés de la réalité de ce ministère : à chaque fois, dans nos déplacements, dans nos entretiens, nous avons trouvé en face de nous des enseignants compétents et efficaces, des cadres mobilisés, une administration performante sur lesquels nous nous sommes appuyés pour mener à bien les réformes, dans le souci du bien commun.

Mais sans doute pardonne-t-on moins volontiers ses faiblesses à l'Éducation nationale, parce qu'avec la charge d'éduquer la jeunesse, on lui a confié l'avenir même de notre pays. Tâche magnifique et ardue, qui a été pour nous, pendant deux ans, un appel constant à la recherche de l'excellence.

Pour un ministère aussi imposant que celui de l'Éducation nationale, dont l'histoire est aussi ancienne et prestigieuse, deux ans peuvent paraître assez peu de chose. Mais l'expérience prouve que cette durée est suffisante pour donner un nouveau cap et pour mener à bien de nombreuses réformes utiles.

Nous pensons bien sûr, et en premier lieu, à la mise en œuvre des deux grandes lois d'orientation sur l'École et sur l'avenir de la recherche. Mais en l'espace de deux ans, de très nombreuses mesures ont modernisé notre système scolaire, pour le rendre plus efficace et plus juste.

En présentant aux Français le bilan de l'action qui a été menée, nous n'avons pas la prétention d'affirmer que nous avons tout inventé, ni que tous les problèmes ont été résolus. Il y en aura d'ailleurs toujours : toute administration, celle de l'Éducation nationale comme celle des autres ministères, doit s'adapter sans cesse aux évolutions du monde contemporain.

Mais, au terme de deux années intenses de travail et de passion, nous portons en nous la

conviction d'avoir servi du mieux que nous le pouvions cette belle maison qu'est l'Éducation nationale et de l'avoir mise en état de mieux servir l'ensemble de nos concitoyens.

DES SAVOIRS FONDAMENTAUX GARANTIS ET ÉVALUÉS POUR TOUS LES ÉLÈVES

Les enfants sont notre bien le plus précieux et il est normal que les parents attendent beaucoup de l'École à qui ils les confient. La première de ces attentes concerne le contenu des enseignements.

À cause des aléas de l'Histoire, de l'empilement parfois désordonné des réformes, le système éducatif français en était arrivé à une situation à vrai dire assez étrange. Il était incapable de dire aux parents : voilà ce que vont apprendre vos enfants, voilà ce qu'ils sauront quand ils auront quitté les bancs de l'école.

Cette situation n'était évidemment pas satisfaisante. Elle nourrissait l'angoisse des parents, qui cherchaient dans la lecture des programmes la réponse à leur inquiétude, et se heurtaient à la complexité des textes réglementaires. À cela s'ajoutaient les résultats d'enquêtes montrant que trop d'élèves arrivaient en 6^e sans maîtriser les savoirs indispensables à la poursuite de leurs études.

Voilà pourquoi notre premier objectif a été de renforcer l'apprentissage des savoirs fondamentaux et de redonner son sens à l'ambition scolaire, dans un cadre clair, précis et compréhensible par tous.

Nous avons donc mis en place le **socle commun de connaissances et de compétences**. Ce socle est la description du bagage que tout élève devra posséder à la fin du collège. C'est la première étape d'une formation tout au long de la vie, un tremplin pour accéder à une plus grande qualification. Ce socle décline, en sept chapitres, ce que tout honnête homme du XXI^e siècle doit connaître et maîtriser : sa propre langue, une langue étrangère, les humanités, la culture scientifique, l'outil informatique mais aussi l'esprit d'initiative et le sens du respect des règles.

Pour la première fois depuis la loi de Jules Ferry, l'Éducation nationale dit clairement, pour toutes les disciplines, ce que doivent apprendre les enfants dont elle a la responsabilité.

Ce socle n'est pas une simple liste de connaissances à acquérir ni un résumé des programmes existants. S'il n'était que cela, ce serait tout juste

une synthèse, un état des lieux sans ambition, sans perspective pour l'avenir.

Sa destination est tout autre : elle n'est pas de condenser les programmes, discipline par discipline, mais de donner un sens global à toute l'éducation obligatoire, de montrer quelles sont ses grandes directions, ses finalités, ses objectifs. Le socle commun est l'expression d'une ambition renouvelée pour tous nos jeunes : donner à chacun d'eux, les moyens intellectuels de réussir leur vie.

C'est dire que le socle commun a pour ambition de donner à tous les élèves un savoir vivant, ancré dans les apprentissages élémentaires, mais aussi mobilisable tout au long de la vie. C'est ainsi que l'éducation devient un vrai « bagage », un acquis qui permet de s'adapter à des contextes différents.

Le socle constitue aussi le garant de l'acquisition par tous les élèves d'une véritable culture commune, ce ciment de la Nation dont la valeur apparaît aujourd'hui d'autant plus précieuse à l'heure où les communautarismes de toutes sortes menacent la cohésion nationale.

Le socle est enfin le principe du changement de l'Éducation nationale. Car en affichant de façon explicite nos ambitions, il nous engage auprès des parents à donner à leurs enfants les moyens d'atteindre ces objectifs.

Pour que le texte du socle se traduise dans les faits, nous veillons à **évaluer régulièrement** son acquisition par les élèves grâce à des tests de connaissance appropriés. Des paliers sont d'ores et déjà définis :

- un premier palier, à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1), correspond notamment à l'acquisition de la lecture courante et de l'écriture (les élèves seront en particulier testés sur leur capacité à lire à haute voix et à comprendre les textes qu'ils déchiffrent) ;
- un deuxième palier, à la fin de l'école primaire (CM2), valide en particulier l'acquisition des règles fondamentales de la grammaire, de la conjugaison, du calcul élémentaire et des quatre opérations.

Le diplôme national du brevet permettra enfin d'évaluer la maîtrise du socle à la fin de la 3^e.

Grâce à ces évaluations régulières, la maîtrise des compétences fondamentales sera vérifiée. Car **savoir lire, écrire, compter** est plus que jamais nécessaire. Les progrès techniques

considérables n'ont pas rendu obsolètes ces savoirs fondamentaux. Au contraire, leur maîtrise est toujours d'actualité, comme le montrent les tests mis en place par les entreprises pour évaluer le niveau des candidats à l'embauche.

Pour atteindre cet objectif, nous avons veillé à adopter une démarche pragmatique, en appliquant des méthodes de bon sens pour faire face aux difficultés. Qu'elles soient de nature sociale ou pédagogique, elles doivent être traitées à leur source, dès l'école maternelle et le cours préparatoire. L'école maternelle permet aux enfants d'enrichir leur vocabulaire oral, et de s'ouvrir au sens des mots. À partir de là, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture peuvent efficacement mettre en œuvre le travail de décodage, associant les sons et les lettres. L'apprentissage de la grammaire, du calcul, du vocabulaire ont été également renforcés à partir des mêmes principes : construire des apprentissages cohérents, progressifs, allant du plus simple au plus complexe.

Tout en veillant à l'acquisition des savoirs fondamentaux, nous avons accordé une attention particulière aux **langues vivantes**. Leur enseignement a été avancé au CE2 et bientôt au CE1, l'apprentissage a été centré sur la pratique orale.

L'enseignement des langues vivantes est désormais ouvert sur l'Europe : la France est le premier pays à avoir adopté le cadre européen commun de référence. Cet enseignement est également ouvert sur le monde, avec le renforcement de l'apprentissage des langues non européennes comme le chinois.

Dans le droit fil du socle commun, nous avons également développé l'**éducation civique**. Face aux incivilités dont sont victimes les Français, confrontés à un lien social fragilisé, nous avons voulu que l'école rappelle solennellement l'importance des règles de la vie sociale – ces règles qui nous permettent de vivre ensemble, et qui ne sont pas des contraintes, mais les conditions nécessaires pour que chacun puisse construire librement son projet de vie.

L'éducation artistique, l'éducation physique et sportive, dont l'importance est rappelée par le socle commun, ont elles aussi été l'objet de mesures incitatives.

Enfin, l'Éducation nationale doit entrer dans **l'ère numérique**. La maîtrise des technologies de l'information, qui constitue l'un des piliers du socle

commun, sera renforcée, notamment par le développement des espaces numériques de travail.

UN PACTE REFONDÉ ENTRE LA NATION ET SON ÉCOLE

À travers le socle commun, l'Éducation nationale s'engage auprès des parents. C'est la première pierre d'une refondation du pacte qui unit la Nation et son École.

Pour le renforcer, il est tout aussi indispensable d'instaurer une vraie relation de confiance entre **les parents et l'École**. Cette confiance n'est pas seulement utile à la bonne marche du système éducatif : elle constitue un facteur de réussite pour les élèves eux-mêmes. Confiants dans l'École, les parents y sont plus impliqués, plus présents, ce qui contribue à un meilleur suivi des élèves et à leur réussite scolaire.

Le pacte qui lie l'École et la Nation se fonde aussi sur le respect des principes fondamentaux de notre République. L'École forme les jeunes aux règles de la vie sociale. Elle a la charge des futurs citoyens. C'est donc pour elle une obligation de première importance que d'être le lieu où vivent les principes fondateurs de la République.

Voilà pourquoi nous avons voulu mobiliser tout le système éducatif autour de **la lutte contre les discriminations** et contre la violence à l'École. En confortant **l'autorité des enseignants**, nous avons aussi voulu leur donner de nouveaux moyens de se faire respecter et de faire respecter les principes fondateurs de l'École. Engagé dans la lutte contre la **violence scolaire** et les discriminations, le système éducatif contribue au combat que mène chaque jour la Nation pour défendre les droits de tous les citoyens.

L'École participe aussi à l'effort collectif de prévention des risques qui menacent chacun des membres de la collectivité nationale. Elle accompagne les politiques de **santé publique**, en protégeant les jeunes contre les addictions, les maladies, la toxicomanie. Elle les sensibilise à la **sécurité routière**, afin qu'ils adoptent un comportement responsable. Elle les forme aux **premiers secours** pour qu'ils puissent porter assistance à autrui. En un mot, elle sensibilise les jeunes aux risques spécifiques qui les menacent, en même temps qu'elle leur donne les moyens de se prémunir

contre eux, et de porter assistance. Elle en fait donc des citoyens responsables, des hommes et des femmes sur qui la Nation peut compter.

Enfin, à l'image de la France, qui s'ouvre à la mondialisation des échanges et dont le destin est de plus en plus étroitement lié à celui de l'ensemble de notre planète, notre système éducatif s'ouvre lui aussi sur le monde. En formant les jeunes au **développement durable**, l'École en fait des citoyens sensibles aux enjeux internationaux de la protection de l'environnement.

En inscrivant résolument l'École dans une **dimension internationale**, grâce aux échanges d'étudiants, aux programmes communs, aux implantations à l'étranger, nous avons voulu donner à la Nation un système éducatif qui rayonne partout dans le monde.

ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

L'égalité est une des valeurs fondatrices de la République, que l'École a pour tâche de faire respecter scrupuleusement en donnant à chaque élève des chances égales de réussite. Mais chacun sait que d'une ville à l'autre, d'un quartier à l'autre, les situations sociales et familiales sont très différentes. Incontestablement, l'« ascenseur social » fonctionne bien mieux pour certains que pour d'autres. Et, bien sûr, aucune personne attachée aux idéaux de notre République ne peut tolérer que l'inégalité s'installe déjà entre les enfants.

Voilà pourquoi nous avons décidé de donner un nouveau souffle à l'ambition sociale de l'École, pour qu'elle soit un instrument de réussite pour tous.

Pour cela, nous avons d'abord engagé une vaste réflexion sur l'articulation entre **l'École et le territoire** dans lequel elle s'inscrit. Nous avons par exemple défini les moyens qui permettent à la carte scolaire d'être un instrument de mixité sociale et non un facteur de ségrégation urbaine. Nous avons veillé à maintenir une rigoureuse équité entre les élèves et étudiants de métropole et ceux de **l'outre-mer**.

Mais c'est surtout par la **relance de l'éducation**

prioritaire, à partir du constat de l'essoufflement des zones d'éducation prioritaire, que nous avons donné un nouvel élan à l'ambition sociale et scolaire de l'École.

Grâce aux réseaux « ambition réussite », créés en février 2006, nous avons recentré l'action éducative dans les quartiers difficiles autour de 249 collèges, dotés de moyens spécifiques, d'un projet innovant et de larges marges d'autonomie.

Pour les élèves en difficulté, des approches plus individualisées sont nécessaires. Convaincus que le soutien scolaire ne saurait être un privilège, nous avons travaillé à le développer, notamment dans les établissements des quartiers défavorisés, en **individualisant le soutien scolaire** avec un enseignement « à la carte », le plus proche possible des besoins spécifiques de chaque élève.

L'égalité des chances à l'École passe aussi par l'ambition scolaire : il faut donner à tous les élèves l'envie de réussir par l'École, plutôt que contre elle. Il faut les aider à oser poursuivre des études. Plus que de longs discours, l'exemple de jeunes ayant réussi le pari des études supérieures est un bon moyen de convaincre les élèves de renouer avec l'ambition scolaire.

Voilà pourquoi nous avons développé des dispositifs de **tutorat : « 100 000 étudiants pour 100 000 élèves »**. Des étudiants vont à la rencontre des élèves des lycées et des collèges, pour les accompagner et les épauler dans leur parcours, et leur montrer le chemin de la réussite qu'ils ont emprunté avant eux.

Notre ambition rejoint celle du Président de la République : **accroître l'ouverture sociale des classes préparatoires aux grandes écoles**, en augmentant le nombre de boursiers, en aidant les jeunes de condition modeste à accéder aux filières d'excellence les plus prestigieuses. Car c'est en les aidant dans leur ambition que nous raffermons la confiance des Français dans leur système scolaire et que nous renforcerons le lien social.

Enfin, l'égalité des chances concerne aussi les **élèves handicapés** : en leur donnant les moyens d'accéder à la même scolarité que tous les autres enfants, l'Éducation nationale a apporté une importante contribution à cette grande cause nationale.

UNE ÉCOLE FORTE DE LA QUALITÉ DE SES PERSONNELS

Le système éducatif peut s'enorgueillir de la qualité de ses personnels. Les enseignants en sont le fer de lance : recrutés par des concours très sélectifs, les 884 000 professeurs du premier et second degrés incarnent devant les élèves les savoirs et les valeurs qui font la force de l'Éducation nationale.

Pour les aider à remplir leurs missions, nous avons décidé de rénover leur formation, afin d'**actualiser le métier d'enseignant**, de l'adapter aux nouvelles exigences liées à son exercice. Il s'agit d'une profonde refonte de leur formation, qui passe par celle des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

En effet, la formation des enseignants dispensée par ces instituts était depuis longtemps critiquée : trop théorique, pas suffisamment en prise avec les réalités du métier, elle était jugée insatisfaisante par une grande majorité de jeunes professeurs.

Nous l'avons donc entièrement repensée, sur la base d'un nouveau cahier des charges et d'une intégration des IUFM dans les universités, afin de mieux **former les enseignants à la pratique concrète de leur métier**.

Grâce à cette réforme, les jeunes professeurs bénéficieront d'une formation plus efficace, plus pratique, qui leur donnera les moyens de mieux gérer leur classe et de transmettre les savoirs plus efficacement.

Nous avons également souhaité améliorer les conditions d'exercice du métier de professeur.

D'abord en **encourageant l'innovation et l'expérimentation**, dans l'esprit de la loi de programme et d'orientation sur l'avenir de l'École. En favorisant l'initiative, les projets innovants, l'Éducation nationale donne aux enseignants, en particulier à ceux des quartiers défavorisés, la liberté nécessaire pour inventer de nouveaux moyens pour faire réussir les élèves. Ils deviennent les acteurs et les inventeurs de cette réussite. Plus visible, leur engagement est valorisé. Nous avons **renforcé la présence d'adultes dans les établissements** pour épauler les enseignants par l'aide qu'apportent les auxiliaires de vie scolaire, emplois vie scolaire, conseillers principaux d'éducation. Enfin, nous avons voulu **améliorer la situation des enseignants** par une meilleure reconnaissance de leur travail et de leur mérite.

L'Éducation nationale, c'est aussi toute une administration, tout un système d'encadrement, dont le rôle est crucial. Comme toute administration, celle de l'Éducation nationale a la responsabilité du bon usage des deniers publics : elle a une obligation de performance, celle de fournir le meilleur service. À cette fin, nous avons mis en place un nouveau dispositif qui permet de remplacer plus efficacement les professeurs absents pour une courte durée : **la continuité du service public d'éducation est donc renforcée**.

Les professeurs sont eux aussi bénéficiaires de la modernisation du ministère, avec des carrières mieux gérées, des relations plus directes et plus simples avec leurs gestionnaires. **La modernisation de l'administration centrale** que nous avons décidée permettra aussi d'y concourir.

Enfin, il convient de souligner une fois de plus le rôle décisif des personnels d'encadrement et celui des directeurs d'écoles. De lourdes responsabilités pesant sur leurs épaules, il était normal de leur accorder une attention particulière. C'est ce que nous avons fait pour **améliorer les conditions d'exercice de l'encadrement** et afin de reconnaître par des mesures concrètes l'ampleur de leur travail et de leur dévouement.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES VERS L'EMPLOI

Le système éducatif a pour mission de former des hommes et des femmes libres et éclairés. La transmission des savoirs est le principal instrument de cette mission éducative. Mais l'Éducation nationale ne peut pas faire l'impasse sur l'insertion professionnelle des jeunes dont elle a la responsabilité. Elle ne peut laisser des dizaines de milliers d'entre eux s'engager dans les filières universitaires sans projet précis. C'est d'une certaine façon les condamner à l'échec, ou à de cruelles désillusions au moment où ils devront entrer sur le marché du travail. Nous avons donc décidé de prendre à bras-le-corps le grand chantier de l'insertion professionnelle des jeunes.

Nous avons d'abord amélioré leur orientation au lycée et dans l'enseignement supérieur : trop de jeunes échouent ou quittent l'université parce qu'ils n'ont pas pu construire, faute d'information, une ambition précise. Pour améliorer leur

information, nous avons créé un **portail internet**, où ils peuvent trouver toutes les filières, avec leurs débouchés et les perspectives de carrières et de salaires. Il s'agit de donner au futur étudiant toutes les cartes pour qu'il puisse faire son choix en toute connaissance de cause. Nous avons suivi la voie de la responsabilisation, sur la base d'une information précise et personnalisée.

Ces principes sous-tendent également le nouveau système d'**orientation positive** pour l'entrée à l'université. Là encore, plutôt que de laisser les jeunes foncer tête baissée vers des filières qu'ils ne connaissent pas, il s'agit de leur donner une information complète et d'avertir ceux qui, au vu de leur dossier, semblent faire fausse route. Mais en définitive, ils gardent l'entière liberté de s'inscrire dans l'établissement de leur choix.

Au-delà de leur première inscription dans l'enseignement supérieur, nous avons voulu aider les étudiants à construire un parcours cohérent, et ouvert sur les possibles. Nous avons notamment amélioré **l'insertion des classes préparatoires au sein des filières universitaires**.

Désormais le passage de la « prépa » à l'université sera beaucoup plus simple. Nous avons également poursuivi **l'harmonisation des diplômes français** avec les diplômes européens et internationaux. Cela donne aux étudiants français de plus grandes possibilités d'études à l'étranger : un atout incontestable pour eux, à l'heure où de plus en plus d'entreprises sont à la recherche de qualifications internationales.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, nous avons aussi décidé de rapprocher le système éducatif du monde du travail. Il faut cesser d'opposer entre elles les missions essentielles de l'École : l'Éducation forme à la fois la personne, le citoyen et le professionnel. Non seulement ces trois termes ne sont pas contradictoires, mais leur complémentarité est une clé du progrès de notre société. Nous avons donc décidé d'**ouvrir l'École sur le monde de l'entreprise**, et cela dès le collège par des enseignements de « découverte professionnelle », et aussi par la possibilité offerte dès 14 ans de rentrer en apprentissage (« apprentissage junior »). Nous avons également développé les « lycées des métiers ».

Au niveau de l'enseignement supérieur, les **filières professionnalisantes** ont été valorisées, les formations universitaires se sont ouvertes à

l'entreprise, avec notamment un plus grand nombre de stages. La formation des enseignants elle-même inclut désormais un stage en entreprise. Les étudiants sont donc **mieux préparés à l'insertion professionnelle**.

Enfin, si la nature et la qualité des formations contribuent pour une grande part à l'insertion professionnelle, les conditions matérielles ne sont pas à négliger. Depuis plusieurs années, des études soulignaient le retard pris par la France dans le domaine du logement des étudiants et des locaux : chambres trop peu nombreuses, vieilles, amphithéâtres mal équipés ou vétustes, etc. Pour **améliorer les conditions de logement des étudiants**, nous avons lancé un plan de rénovation des logements étudiants, couplé à un programme général de **rénovation de l'immobilier universitaire**. Au terme des travaux, les étudiants bénéficieront de locaux plus sûrs et plus confortables.

LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

La Recherche française est parmi les toutes premières au monde. Elle compte dans ses rangs des savants prestigieux, médaillés Fields, prix Nobel. Mais dans la course mondiale à l'innovation qui s'est engagée depuis quelques années, la France ne peut se contenter de vivre sur ses acquis. Elle doit faire toujours plus si elle veut tenir son rang.

La Recherche a été l'une de nos toutes premières priorités. Nous avons **donné à la Recherche les moyens de son excellence**. Cela s'est traduit par un effort financier sans précédent depuis vingt-cinq ans. Mais, bien sûr, il ne suffit pas de mobiliser des moyens supplémentaires pour assurer le succès d'une politique : il faut aussi mobiliser les talents, les énergies, favoriser le regroupement des meilleurs spécialistes. Grâce à la loi de programme, nous avons mis en œuvre tout un ensemble de mesures visant à remodeler le paysage de la Recherche.

D'abord, nous avons doté la France d'institutions capables de mieux **définir les priorités de la Recherche** et d'allouer des moyens en fonction de critères de performance précis et équitables. Grâce à un **système d'évaluation cohérent et transparent**, les financements ne sont plus

distribués à l'aveugle mais ciblés en fonction des priorités et des résultats mesurés par une agence indépendante.

Ensuite, pour **rassembler les énergies et faciliter les coopérations**, nous avons favorisé le regroupement de nos forces de recherche afin d'atteindre la masse critique nécessaire à la visibilité internationale et à la constitution d'une véritable « force de frappe » scientifique. Un programme de financement de **grandes infrastructures** mettra à la disposition des chercheurs des instruments à la pointe des progrès technologiques. Enfin, le **rapprochement de la recherche publique et de la recherche privée** permettra de favoriser la dynamique et le financement des projets.

Mais le financement, l'organisation et l'équipement de la Recherche ne seraient rien sans la qualité et la motivation des chercheurs. Renforcer l'attractivité de la Recherche est donc indispensable pour faire venir à elle les talents, et améliorer ses performances. À cette fin, nous avons décidé de **valoriser les études doctorales** qui constituent la voie royale de la Recherche.

Pour encourager les vocations, nous avons également pris un ensemble de mesures destinées à offrir des **carrières scientifiques plus attractives**. Par la promotion de la recherche scientifique auprès du grand public, nous avons **rapproché la Recherche du citoyen** dans

le but d'inciter un plus grand nombre de jeunes à choisir cette voie.

Tout ce que nous avons fait, au cours de ces deux années, nous avons voulu l'inscrire dans la durée. Nous avons tenu compte de l'histoire de l'Éducation nationale, de cette trajectoire exceptionnelle qui en fait l'épine dorsale de notre République.

Nous avons tenu compte du travail accompli juste avant nous, qui souvent a préparé le terrain de nos décisions, comme par exemple le socle commun de connaissances.

Et, surtout, nous avons tenu compte de l'avenir, des nécessaires adaptations du futur, de l'ouverture sur la vie et sur les grandes transformations de notre temps, notamment scientifiques et technologiques.

L'École est nécessairement à l'image de la Nation et la Nation est nécessairement à l'image de l'École. De cette interdépendance naît une richesse toujours renouvelée.

Nous avons éprouvé de la joie à servir ce grand ministère. Il en est peu où l'on éprouve à ce point l'importance des décisions. Car au bout de chacune d'elles, il y a des élèves, des étudiants, qui comptent sur le système éducatif pour réussir leur vie.

C'est à eux, à leurs parents, que nous avons sans cesse pensé au cours de ces deux années. C'est à eux que nous pensons encore en cet instant et à la France de demain qui aura leur visage.



Gilles de Robien,
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la Recherche



François Goulard,
Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche

